



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Monsieur le Président
Du Tribunal de Grande Instance de Bobigny
173 Av. P.V. Couturier

93 000 BOBIGNY

Paris, le 12 novembre 2007

N/Réf : SEC/129/2007

Monsieur le Président,

Le 30 octobre dernier, les fonctionnaires du commissariat de Neuilly-sur-Marne intervenaient suite à un affrontement entre bandes rivales au cours duquel un individu était blessé par une arme de poing.

Sur place, les policiers, qui voulaient porter secours à une personne violemment frappée à terre par 5 ou 6 individus, étaient immédiatement pris à partie et agressés avec usage de bouteilles et de barres de fer.

Un des fonctionnaires recevait un violent coup de barre de fer sur la tête et perdait connaissance quelques instants.

Les fonctionnaires blessés étaient conduits à l'hôpital et l'un d'entre eux se voyait attribuer 3 jours d'ITT.

Deux des voyous étaient finalement interpellés et placés en garde à vue.

Le 2 novembre, au cours de l'audience de comparution immédiate, Madame MESCART, présidente du tribunal de la 17^{ème} chambre correctionnelle, se permettait alors la réflexion suivante, en s'adressant à un des fonctionnaires présents à l'audience :

« Si vous êtes présent aujourd'hui, c'est que vous n'êtes pas si blessé que cela » (sic).

Devant un tel mépris porté à l'endroit d'un fonctionnaire de police, dépositaire de l'autorité publique, par un magistrat, représentant de l'autorité judiciaire et censé parler au nom de la loi, on imagine sans peine les conséquences désastreuses que de tels propos ont pu avoir envers le public et les victimes, et quel sentiment cela a pu générer chez les mis en cause.

On comprend aussi aisément pourquoi certains fonctionnaires de police du 93 n'osent plus se présenter aujourd'hui devant le TGI de Bobigny, y compris en qualité de victime.



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Pour notre part, nous estimons qu'en agissant de la sorte, ce magistrat a failli gravement à son obligation de neutralité.

Le SICP tient à rappeler qu'en 2006, 1235 policiers ont été victimes de violences et que ce chiffre alarmant est en hausse constante.

Ce n'est pas avec de telles considérations que ceux qui ont reçu pour mission de faire appliquer la loi contribueront à rétablir la justice et à ramener un peu de calme et de sérénité dans un département qui en aurait pourtant bien besoin.

Le SICP dénonce vivement ces propos qui ont choqué tous ceux qui s'engagent au quotidien pour la sécurité de leurs concitoyens en Seine-Saint-Denis et qui traduisent un mépris navrant pour le travail difficile des policiers de ce département.

Etant persuadé que cet écart de langage ne constitue qu'un errements ponctuel qui ne traduit nullement l'implication globale des magistrats du Tribunal de Grande Instance de Bobigny dans la lutte quotidienne contre la délinquance, je vous prie Monsieur le président d'agréer l'expression de notre réelle considération.

Le Président
Olivier BOISTEAUX

Le Secrétaire National
Jean-Paul MEGRET